



## Aidez moi svp : future succession complexe

Par **caro2010**, le **05/01/2010** à **14:38**

Mr X a acheté une maison avec Mme Y: ils ne sont pas mariés. Mr X a 3 enfants et Mme Y en a 2. Mr X achète un terrain et construit une autre maison en son nom avec l'argent de sa tante. Il vend cette maison à son fils mais en dessous de sa valeur réelle (il lui vend 110000 euros alors qu'elle doit en valoir 145000 + il lui paye les frais de notaire: 10000 + il lui rend 10000 euro pour combler son crédit voiture: cela fait un don de 55000 euros environs), sans la faire expertiser, en déclarant que c'est sa maison principale (car elle a moins de 15 ans: ne veut pas payer d'impôt) et en ne faisant pas venir tous ses enfants à la signature devant le notaire. Si les impôts ou l'enfant (qui n'est pas au courant de la vente) se manifestent: est-ce que les enfants de Mme Y risquent d'avoir des soucis? Mr X veut combler le crédit, de la résidence principale (la réelle), de Mme Y avec l'argent de la vente de la maison: même question que ci-dessus. Mr X a fait des aménagements de terrain (studio+piscine) de sa résidence principale et il a fait mettre toutes les factures en son nom pour les présenter devant notaire pour qu'à la succession les enfants de Mme Y est moins d'argent que ses enfants: en a-il le droit?

Mr X et Mme Y veulent se marier avec donation au dernier vivant: dans ce cas-là que peut-il se passer?

Le fils de Mme Y veut soit renoncer à l'héritage au moment de la succession: comment faire? Aura-t-il le droit de récupérer des objets personnels: photos, objets de valeur sentimentale...

Soit il aimerait accepter l'héritage pour le donner à un homme qu'il considère comme son frère (homme qui a été élevé par Mme Y): s'il accepte l'héritage, il peut y avoir souci? Merci beaucoup pour vos réponses